

## Communauté de Communes IHOLDI-OZTIBARRE

### Délibération du Conseil Communautaire : séance du 9 juillet 2009.

Nb de délégués : 31. Nb de délégués en exercice : 29. Nb de délégués présents : 25. Nb de délégués votants : 25.  
Affichage convocation : 01/07/2009. Publication de la délibération : 13/07/2009. Envoi à sous-préfecture : 13/07/2009.

L'an deux mille neuf, le neuf juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la CDC IHOLDI-OZTIBARRE, dûment convoqué le 01/07/2009 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Larceveau, sous la présidence de Monsieur Lucien DELGUE, Président.

**Présents** : Marc ARRACHOU, Lucien DELGUE, Roger LANDAGARAY, Sylvie ARBELETCHÉ, Eñaut HARISPURU, Bernard MOLIMOS, Yves LASCOR, Bertrand HARISPURU, Jean-Louis CASET, Bernard CACHENAUT, André SANCHEZ, Marie-Hélène OYHENART, Jean Michel IRUME, Evelyne GACHEN, Yves ONDARTS, Christian DUFAU, Jules LARRAMENDY, Anne-José CHASSEVENT, Christian GALLOT, Daniel OLÇOMENDY, André CHOURROUT, Jean Pierre VIGNEAU, André LARRALDE, René ETCHEMENDY et Nathalie SUSPERREGUI formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés/non excusés** : Christine ERDOZAINCY-ETCHART, Jean Paul CABOT, Xavier LACOSTE et Pierre DURANGA.

Monsieur Bernard CACHENAUT a été élu secrétaire de séance.

**Objet** : acceptation d'un chèque.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise** le Président à encaisser un chèque de 4.38 € établi par France Télécom Groupe en remboursement d'un avoir téléphonique suite à la résiliation de la ligne téléphonique au CEP Ospitalea à Irissarry,
- Budgétise** cette somme, en recettes de fonctionnement, au compte numéro 7718 « Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le Président,

